

COMPRENDRE LE SUJET DES MINISTÈRES FEMININ

Claude PAYAN

Dans 1 Timothée 2 : 12, Paul déclare :

“Je ne permets PAS à la femme D’ENSEIGNER, ni de prendre de l’autorité sur l’homme ; mais elle doit demeurer dans le silence.”

Devons-nous, par ce verset, en tirer la déduction qu’aucune femme, à aucune époque, ne peut exercer un ministère qui va l’amener à enseigner et à prendre une quelconque autorité sur un homme et que les femmes doivent tout simplement se taire ?

Se taire ?

Si nous prenons littéralement la manière dont ce verset est traduit dans la version que nous venons de citer, nous nous trouvons devant un ensemble de non sens.

Non sens qui trouvent leur apogée dans le verset 15 qui déclare, toujours selon cette version, que la femme serait sauvée en devenant mère.

Déclaration, des plus anti-biblique, due à une mauvaise traduction – et non à Paul bien sûr - comme nous l’avons déjà mentionné.

En devenant mère ?

Car la femme n’est pas sauvée parce qu’elle deviendrait mère mais par le sang de Jésus !!!

Le texte grec veut dire ici que la femme est sauvée, comme l’homme d’ailleurs, par l’enfantement d’une femme qui a donné vie au sauveur ! Ce n’est pas du tout pareil et ça redevient logique !

Plusieurs de nos traducteurs ont pris de sérieux raccourcis selon les versets.

Elle ne peut pas parler dans l’assemblée ?

Les avis sont partagés. Aujourd’hui, le “débat” ne tourne plus trop autour du fait que la femme doit ou ne doit pas à tout prix se taire. Hormis certaines églises d’une étroitesse particulière, nous pouvons dire que dans la plupart des assemblées Plein Evangile, il est reconnu que la femme peut prophétiser, voire exhorter et exercer un ministère DIACONAL.

Commentons donc brièvement, tout de même, la fin du verset cité ci-dessus : Paul dit à Timothée que la femme doit demeurer dans le silence.

Paul ne peut vouloir dire que la femme NE PEUT ABSOLUMENT PAS ouvrir la bouche puisqu’ailleurs il déclare qu’elle peut prier et prophétiser, DONC PARLER !

Lorsqu’il dit, dans 1 Corinthiens que la femme doit se taire et ne pas parler, IL FAIT ALLUSION A DES DEBORDEMENTS ET NON PAS AU SIMPLE FAIT D’OUVRIR LA BOUCHE.

Dans 1 Corinthiens 14 : 33 à 35, Paul déclare :

“Comme dans toutes les églises des saints, que les femmes SE TAISENT dans l’assemblée car il ne leur est pas permis d’y parler ; mais qu’elles soient soumises, comme le dit aussi la Loi. Si elles veulent s’instruire sur quelque chose, qu’elles interrogent leur mari à la maison car il est malséant à une femme de parler dans l’église.” (Second)

Lorsque j’ai lu ces versets, dès la première fois, quelque chose au fond de moi me disait : “Attention de ne pas les prendre littéralement car il y a des nuances à saisir”.

C’était le Saint-Esprit qui me parlait !

Si nous prenons littéralement que la femme doit se taire, un point c’est tout, il en résulte une contradiction flagrante avec la suite de cette même épître où Paul montre que la femme peut prophétiser (prophétiser signifie transmettre son inspiration à voix haute) et prier au sein de l’assemblée.

Si nous raisonnons intelligemment, nous ne comprenons pas pourquoi une femme ne peut pas du tout ouvrir la bouche, pourquoi elle ne peut pas DISCRETEMENT et BRIEVEMENT interroger son mari si elle ne comprend pas quelque chose. Paul dit en effet que les femmes doivent interroger leur mari “à la maison”.

Oui, Dieu nous a donné une intelligence et Il s’attend à ce que nous l’utilisions pour comprendre Sa parole, et les traductions que nous avons entre nos mains.

La question se pose : comment font celles qui n’ont pas de mari ?

Il nous faut comprendre ce que Paul entend par “se taire” et “il ne leur est pas permis de parler”. Ceci peut nous permettre de saisir le vrai sens de son exhortation.

Un commentateur mentionne que le verbe grec traduit par “parler” (laleo) se trouve au moins trois cents fois dans le Nouveau Testament, que son sens comporte une grande variété de nuances et QUE LE CONTEXTE EST TOUJOURS NECESSAIRE POUR DISCERNER LAQUELLE UTILISER.

Ce mot peut en effet signifier aussi bien : discourir, questionner, discuter, protester, bavarder.

Si vous traduisez par « parler » au lieu « bavarder » ou « protester » ce n’est plus du tout la même chose et vous créez un problème qui n’existe pas au départ.

En ce qui concerne le contexte de l’époque, quelqu’un a fait remarquer que les premières assemblées fonctionnaient comme des synagogues, c’est-à-dire qu’il y avait une section pour les femmes, une autre pour les hommes. Plusieurs femmes, en plein milieu du service, appelaient A VOIX HAUTE leur mari pour leur poser des questions, d’autres discutaient entre elles de choses et d’autres. Vous pouvez imaginer le désordre créé par une telle attitude...

Que la disposition de l’assemblée ait quelque chose à y voir ou pas, il nous faut comprendre que Paul FAIT ALLUSION A DES DEBORDEMENTS.

Il ne commande pas aux femmes de se taire tout simplement ; il leur interdit de “PAPOTER” et de poser des questions à leur mari à voix haute.

Comprise ainsi, une telle “interdiction” est toujours bonne aujourd’hui dans nos assemblées où Dieu veut que règnent l’ordre et la bienséance. Par contre, traduite sans nuances, de manière extrême par Second, elle perd tout son sens, et fait passer Paul pour un mysogine.

Faisons encore remarquer que Paul s’adresse aux épouses parce que le problème venait d’elles plus particulièrement, dans le contexte de l’église à laquelle il écrit, mais que ses déclarations concernent tout autant les hommes qui seraient amenés à se comporter ainsi !

La Parole de Dieu ne nous enseigne donc pas que la femme ne peut pas parler au milieu de l'assemblée. MAIS AU CONTRAIRE, QU'ELLE LE PEUT dans la mesure où cela ne crée pas de désordre et pour PARTICIPER PLEINEMENT AUX CULTES.

Les débordements peuvent s'expliquer, comme le fait remarquer T.L. OSBORN dans son livre "Approche-toi de ce char" :

"La plupart des femmes de l'époque n'avaient ni instruction, ni culture, ni raffinement... Quand les femmes surprenaient des discussions dans l'église, certaines ne pouvaient s'empêcher de s'adresser à leur mari pour lui demander des explications... Cela d'une manière désordonnée en criant depuis la section des femmes afin de se faire entendre des hommes".

Le frère OSBORN raconte encore :

"Dans certaines régions sous-développées, j'ai vu une confusion semblable à celle que Paul a pu connaître. J'ai dû dire à des femmes du peuple bruyantes et sans éducation de se tenir tranquilles, de s'asseoir et de laisser les hommes continuer la discussion, d'attendre d'être à la maison pour parler affaires. C'EST A CE GENRE DE SITUATION QUE PAUL FAISAIT FACE ; mais ces objections, dans une société moderne, on pourrait les qualifier d'insolites... un peu comme un fiacre sur une autoroute à grande circulation."

Voyons ici le passage qui trouve sa clarté lorsque l'on prend en considération l'ensemble des facteurs suivants : le "feu clignotant" du Saint-Esprit en nous, le raisonnement, la synthèse avec d'autres versets, les précisions que le grec peut nous apporter, le contexte du chapitre et de l'époque.

Notons, au passage, que les hommes ne sont pas plus censés créer du désordre que les femmes pendant les réunions.

Elle ne peut pas enseigner ?

La Bible enseigne également QU'UNE FEMME PEUT ETRE DIACONESSE : voir Romains 16 : 6 ; ce qui n'est pas une petite responsabilité (1 Corinthiens 11 : 5).

Mais le point principal que je veux soulever dans ce chapitre est le suivant : une femme peut-elle exercer un des "cinq ministères" ?

Précisions : peut-elle être apôtre, prophète, docteur de la Loi, évangéliste ou pasteur (Ephésiens 4 : 11) ?

Avant d'y venir, voyons encore ce que Paul veut dire lorsqu'il déclare interdire à la femme d'enseigner. Car si elle ne peut pas enseigner, il est évidemment hors de question qu'elle exerce un ministère apostolique.

Il n'est bibliquement pas possible de déduire de cette affirmation que Paul veut littéralement dire qu'une femme NE PEUT APPORTER QUELQUE ENSEIGNEMENT QUE CE SOIT SOUS QUELQUE FORME QUE CE SOIT.

En effet, dans Proverbe 6 : 20, nous lisons :

"Mon fils... ne rejette pas L'ENSEIGNEMENT DE TA MERE."

Première déduction : une femme PEUT DONC ENSEIGNER !

Voyons maintenant si elle peut aller plus loin qu'instruire ses ou des enfants. On ne voit, en effet, aucune objection dans la plupart des églises du Plein Evangile à ce qu'une femme enseigne les enfants lors de l'école du dimanche.

Je note que, ce faisant ils sont déjà obligés d'interpréter le verset de 1 Timothée 2 : 12 notre début de message et de ne pas le prendre littéralement.

Dans Actes 18 : 26 et 27, nous découvrons un couple qui répond au nom de Priscille et Aquilas. Ce couple rencontre un Juif nommé Appolos qui avait besoin d'être enseigné plus profondément dans les voies du Seigneur.

La Bible nous dit qu'Aquilas ET Priscille...

"...l'ayant entendu, le prirent avec eux, et LUI EXPOSERENT plus exactement la voie de Dieu."

Cela veut dire qu'ils l'enseignèrent. Il n'est pas dit qu'Aquilas seul enseigna Appolos mais "qu'ils", homme ET femme, le firent.

Priscille a-t-elle profité de ce que Paul n'était pas là ? Nous ne pouvons l'imaginer je pense ! Ce couple était des amis intimes de Paul et n'ignorait nullement l'enseignement de ce dernier (Actes 18: 2). Ils étaient bien placés aussi pour en connaître le vrai sens.

Deuxième déduction : une femme, TOUT DEPEND DE SON APPEL, peut être amenée à enseigner un homme !

Maintenant, on peut dire, avec raison, qu'il y a un pas entre le fait qu'une femme puisse enseigner et celui qu'elle le fasse à l'égard de l'assemblée toute entière ou dans le cadre d'un ministère apostolique.

Avant d'entrer dans le sujet des cinq ministères, voyons encore un point que traite notre verset :

"Je ne permets pas à la femme d'enseigner, NI DE PRENDRE DE L'AUTORITE SUR L'HOMME..."

La femme ne doit pas prendre autorité sur un homme particulier, à savoir son mari, puisqu'il lui est dit ailleurs :

"Femmes, que chacune SOIT SOUMISE A SON MARI, comme il convient dans le Seigneur." (Colossiens 3 : 18)

Le mot grec pour homme et mari est le même. La Bible de T.R.BUZY traduit :

"Je ne permets pas à la femme d'enseigner, NI D'EN IMPOSER A SON MARI."

Si l'on attribut un passage qui concerne la vie sociale au domaine du ministère, ou vice versa, on va au devant des problèmes. Ce point est la base du malentendu qui concerne ce sujet des ministères féminins.

« Enseigner » ou dominer son mari ?

Notre verset cité en début de chapitre ne concerne pas la femme dans le ministère mais la femme face à son mari.

Paul ne veut pas dire, non plus, qu'une femme ne peut enseigner son mari sur quoi que ce soit (si votre femme a quelque chose à vous apprendre, autant en profiter) mais qu'elle ne doit pas adopter une attitude de mépris du genre "je vais te montrer".

Le terme grec traduit par enseigner couvre un ensemble de choses. Il signifie également "ordonner", "commander", "décider".

Paul dit donc simplement, ici, aux femmes mariées qu'elles n'ont pas à chercher à usurper l'autorité de leur mari.

Ce qu'Alfred Kuen confirme : "Je ne permet pas à la femme d'enseigner en prenant autorité sur l'homme". Il faudrait traduire : "en prenant autorité DOMINATRICE sur l'homme".

Il n'y a rien de plus laid qu'une femme qui marche sur les pieds de son mari et qui le domine. A mon avis, il n'y a également rien de plus laid qu'une femme - au sens général du terme - qui veut dominer sur les hommes ; je crois que cela aussi la Bible nous l'enseigne.

Tout au long de l'Écriture, nous voyons que les femmes de Dieu ont une attitude de RESPECT et D'HUMILITE à l'égard des hommes en général.

Notons aussi dans la foulée, afin d'éviter que mes paroles soient mal comprises, qu'un homme qui marche sur les pieds de sa femme ou des hommes qui jouent les machos vis-à-vis des femmes, n'a rien de plus glorieux.

Si Paul parle ici de la femme, c'est à cause du contexte de l'époque dans lequel certaines femmes, découvrant leur nouvelle liberté en Christ, devaient en oublier toute attitude de respect à l'égard de leur mari (là aussi, nous noterons au passage que le mari qui enseignerait sa femme avec mépris a tout autant droit à la même exhortation de Paul).

Si une femme A RECU une place d'autorité, elle est bien obligée de l'exercer sur ceux qui sont sous cette autorité, Y COMPRIS DES HOMMES.

Sans faire allusion à un ministère apostolique, cela est bon pour un diaconat qui, COMME TOUTE CHARGE A RESPONSABILITES, DEMANDE AUSSI L'EXERCICE D'UNE AUTORITE.

Imaginez que vous ayez à choisir quelqu'un pour enseigner : des hommes et des femmes se présentent. Vous faites un test, la personne la plus capable, la plus apte à enseigner est une femme. Allez-vous choisir un homme plutôt qu'une femme à cause du verset de 1 Timothée 2 : 12 ?

Ne serait-ce pas faire mourir par la lettre le sens de l'Écriture ?

Les abus !

Une femme doit garder sa place de femme dans les choses de la vie quotidienne mais si elle a reçu un poste d'autorité, elle doit l'exercer SANS QUE LES DEUX COMPORTEMENTS SE CONFONDENT.

Je m'explique : chez certains femmes qui ont - ou prétendent avoir - reçu un ministère, on constate qu'une fois sorties de l'exercice de ce ministère, elles étouffent littéralement leur mari. Ce qui sert de prétexte à plusieurs personnes pour ne pas croire aux ministères féminins.

Il y a l'autorité QUE CONFERE LE MINISTERE POUR LES CHOSES DU MINISTERE, A L'INSTANT OU L'ON EXERCE LE MINISTERE, et la soumission à son mari pour les choses de la vie familiale.

Une femme, ayant une responsabilité dans l'église, qui met en pratique la Parole de Dieu en ce qui concerne la soumission à son mari en dehors du ministère, prouve ainsi de la meilleure façon qu'elle est une femme de l'Esprit.

Le fait que nous soyons prêts à reconnaître toute femme CLAIREMENT OINTE de Dieu comme ayant un ministère, ne sous-entend pas que nous ne sommes pas choqués par celles qui prétendent avoir un ministère et qui exercent l'autorité dans leur foyer, et prennent les hommes de haut : bien sûr que nous le sommes !

Vous comprenez, à la lecture de ces lignes, que nous n'avons nullement l'intention, bien que nous soyons pour les ministères féminins, d'approuver ou de cautionner tous les abus qui existent dans ce domaine.

Maintenant, ces abus que l'on utilisera pour dire : « vous voyez elle est tombé là dedans parce que ce n'était pas biblique qu'elle exerce », des hommes le commettent tous les jours et on n'en déduit pas pour autant que ce n'était pas biblique qu'ils exercent.

Le contexte

Voici un autre point important à mentionner : Paul a insisté sur le fait qu'une épouse ne doit pas usurper la place de son mari à cause du contexte de la ville d'Ephèse.

Pour le commentaire de 1 Corinthiens, nous avons pris en considération que nous étions à Corinthe pour bien saisir de quoi parlait Paul. De la même manière, il est important de réaliser que le passage que nous commentons ici provient d'une lettre que Paul adresse à Timothée qui se trouvait à Ephèse.

Il correspond donc à des abus qui se passaient dans le contexte de la ville d'Ephèse et qui influençaient l'église dont Timothée était responsable.

Paul voulait contrebalancer et censurer certains enseignements gnostiques très répandus qui commençaient à troubler et influencer les chrétiens eux-mêmes, particulièrement à Ephèse où se trouvait Timothée.

Le point central de ces croyances gnostiques concernait l'influence et la dominance féminines liées à l'esprit de la déesse Diane qui régnait alors sur la ville. L'enseignement de ces gnostiques était contraire à l'enseignement biblique : pour eux, la déesse pouvait procréer sans homme, si bien que des personnes retraçaient leur généalogie à partir de la mère et non du père.

Ils enseignaient qu'Eve était l'illuminée, qu'elle venait avant Adam et devait donc dominer sur lui. Sans parler de toutes les perversions liées à ces enseignements et pratiquées en tant que cultes.

Dans ses lettres à Timothée (1Timothée 1 : 3), Paul a fait plusieurs fois allusion à ces "généalogies sans fin" et aux "fables" qui en sont à l'origine.

Lorsque vous reprenez tout le passage dans lequel se trouve l'exhortation de Paul que nous sommes en train de commenter, vous voyez très clairement qu'il fait allusion à ces pratiques, remettant les choses à leur place : "Adam a été formé le premier, Eve ensuite, c'est pourquoi..."

Certains commentateurs mentionnent qu'il y avait à Ephèse une certaine catégorie de femmes qui excellaient à enseigner ces doctrines gnostiques et qui d'efforçaient de dominer leurs maris et les hommes en général. Et que ce sont elles, en priorité, que l'apôtre censurerait.

Bref, que ce soit pour plus pour une raison ou pour une autre que Paul ait dit : "J'interdis à la femme d'enseigner", CE N'EST NULLEMENT DANS UN SENS LITTERAL et sans réfléchir qu'il faut prendre ce verset.

Le prendre dans le sens habituel ou selon la traduction classique équivaut à changer la pensée de l'apôtre.

Venons-en maintenant au "vif du sujet" : la femme peut-elle, oui ou non, exercer un des cinq ministères ? Je réponds "oui !" pour les raisons suivantes :

a) Rappel : je suis persuadé, comme nous venons de le voir, que Paul ne veut pas dire qu'aucune femme, dans aucun contexte, ne peut et ne pourra jamais enseigner.

Mais, qu'il fait allusion avant tout à l'attitude de l'épouse à qui il demande de ne pas prendre de haut son mari, ainsi qu'à des débordements auxquels était confronté Timothée à Ephèse.

b) Il a existé et il existe des ministères féminins représentant les cinq ministères dont nous ne pouvons douter qu'ils ont été appelés par Dieu. En fait, parmi les plus grands ministères de guérison du siècle se trouvent des femmes.

Tout le monde, dans les milieux du Plein Evangile a entendu parler de Kathryn KULHMAN. On peut ne pas être d'accord avec tout ce que fut sa vie, mais il est bien difficile de déclarer qu'elle n'avait pas reçu un ministère d'évangéliste.

Quelqu'un me disait un jour : "Ce n'est pas un ministère d'évangéliste si c'est une femme, c'est simplement un ministère de guérison". Il est vrai que l'on peut avoir un ministère de guérison sans avoir pour autant celui d'un évangéliste. Mais une personne qui fait l'oeuvre d'un évangéliste, dont le ministère est appuyé par les conversions et signes qui accompagnent un ministère d'évangéliste est un évangéliste !

Si un homme et une femme possèdent la même onction qui caractérise un certain ministère, on ne peut pas déclarer que dans le cas d'un homme, il s'agit bien du dit ministère mais que dans celui d'une femme, ce n'en est pas un.

Je citerai également Maria WOODWORTH-ETTER dont le ministère fut accompagné d'un nombre de conversions, de signes, de prodiges, de guérisons et de miracles qui ont accompagné peu de ministères d'hommes.

Je citerai encore Aimée SEMPLE MC PHERSON, fondatrice de l'église "Four Square Church" qui fit un travail merveilleux.

c) Je ne peux douter que l'appel qu'ont reçu ces femmes vient bien de Dieu. Lorsque quelqu'un reçoit l'appel de Dieu sous la forme d'une voix intérieure, on peut toujours dire : "Cette personne s'est trompée, elle a cru que Dieu lui avait parlé...", mais lorsque cet appel arrive sous la forme d'une visitation particulière, et spectaculaire, on ne peut que dire : "C'est Dieu ou le diable !".

Jugez vous-même : Maria WOODWORTH-ETTER raconte en ces termes ce qui l'a finalement décidée à obéir à cet appel qu'elle ressentait depuis longtemps au fond d'elle-même sans jamais pleinement y croire :

"Une nuit, dans une vision, le Seigneur se tint à mes côtés et me parla FACE A FACE. Il me demanda ce que je faisais sur la terre. Je me sentis fautive et Lui dis : "Seigneur, j'irai travailler dans Ta vigne". Le Seigneur demanda : "Quand ?" Je répondis : "Quand je serai prête." Alors le Seigneur me dit : "Ne sais-tu pas que pendant que tu te prépares, les âmes périssent ?" Je lui dis alors que je ne pouvais pas parler aux gens car je ne savais pas trop quoi leur dire et n'étais pas sûre qu'ils m'écouteraient.

Jésus dit : *"Tu peux dire aux gens ce que le Seigneur a fait pour toi, parle-leur de la gloire de Dieu et de l'Amour de Jésus. Dis aux pécheurs de se repentir et de se préparer pour l'heure de la mort et du jugement à venir et Je serai avec toi."* Je Lui présentais encore excuses sur excuses mais Il répondit : *"Va, Je serai avec toi."*

Aimée SEMPLE MC PHERSON ressentait également en elle l'appel de Dieu. Elle y résista jusqu'à se retrouver dans une condition physique critique, aux portes de la mort. Elle explique qu'elle entendit alors comme la voix d'une trompette lui déclarer : *"Vas-tu aller maintenant ?"*

Réalisant qu'elle était en train de mourir, elle répondit : *"Oui Seigneur, j'irai."* Immédiatement, la vie recommença à couler à travers tout son être. Elle fut guérie et fut sur pied en peu de temps.

De tels appels, à travers des visions divines, sont du même genre que celui reçu par des hommes de Dieu comme Lester SUMRALL, dont il ne viendrait pas à l'idée de remettre en question le ministère d'apôtre.

d) Les fruits qu'ont portés ces ministères sont les fruits du Saint-Esprit : salut, guérison, établissement d'églises, etc...

IL N'EST PAS DANS LES HABITUDES DU DIABLE D'INDUIRE LES GENS EN ERREUR POUR LES AMENER A SAUVER DES AMES ET A LEUR APPORTER LE MESSAGE DU PLEIN EVANGILE.

Comme le dit un serviteur de Dieu, avec humour : "Si ces femmes n'étaient pas dans le plan de Dieu, je suis sûr qu'une fois arrivées au ciel, Dieu leur pardonnera d'avoir amené au salut et à la guérison divine des milliers d'âmes et d'avoir établi des dizaines d'églises."

e) Les hommes "les plus oints" de notre génération ne voient aucun obstacle à ce qu'une femme exerce un ministère.

Je pense à Smith WIGGLESWORTH qui connaissait si bien la Bible et dont la femme prêchait autant que lui et même avant lui.

Il en était de même pour William BOOTH et son épouse Catherine. Yonggi CHO n'hésite pas à placer des femmes pasteurs à la tête de la majorité des cellules maisons (quand on a la plus grande église du monde, on est quand même une référence !).

Kenneth HAGIN forme des hommes comme des femmes à entrer dans chacun des cinq ministères à travers son école Rhema, etc.

Ces hommes connaissent ou connaissent très bien les Ecritures MAIS NE DONNENT PAS POUR AUTANT AUX PAROLES DE PAUL LE SENS RESTRICTIF QUE TANT DE CHRETIENS LEUR DONNENT.

f) Il me semble important d'ouvrir une parenthèse concernant les limitations du ministère de la femme que donnent beaucoup d'enseignants qui croient pourtant au ministère féminin.

Je m'explique : plusieurs enseignements qui expliquent et encouragent le ministère pour les femmes émettent néanmoins une réserve, celle qu'une femme doit exercer sous l'autorité d'un homme. Selon les versions :

- Elle peut avoir un ministère mais sous l'autorité de son mari ;
- Elle peut avoir un ministère qui n'est que le "prolongement" du ministère d'un homme (de son pasteur par exemple) ;
- Elle peut avoir un ministère mais doit toujours avoir un ministère masculin au-dessus d'elle.

Bref, elle a un ministère mais sous contrôle masculin. Ou encore, selon la version, elle a un ministère sans en avoir un.

Je n'adhère pas à ces formes de raisonnement pour les raisons suivantes :

- Le ministère concerne le domaine spirituel dans lequel, comme nous l'avons vu dans un précédent chapitre, "il n'y a ni homme ni femme". Incohérence donc à vouloir toujours marquer cette différence par la soumission du féminin au masculin.

- Déborah (voir point suivant), Maria WOODWORTH-ETTER ou Aimée SEMPLE MC PHERSON n'avaient pas besoin d'être sous le contrôle d'aucun homme pour être efficaces. Dieu les avait placés comme leaders dans leur travail, c'est évident !

- Si Dieu a libéré les femmes pour servir, ce n'est pas pour qu'elles le fassent à moitié. S'il leur donne une autorité, ce n'est pas pour qu'il y ait un semblant d'autorité.

Les mêmes règles de soumission des uns aux autres dans le ministère sont valables aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

g) On trouve dans la Parole de Dieu des femmes qui exercent un ministère entrant dans la catégorie des ministères apostoliques.

Lorsque Paul parle de la position de la femme dans 1 Corinthiens 14 : 34, il fait allusion à la Loi :

“Qu’elles soient soumises selon que le dit aussi la Loi.”

Dans l'esprit des Juifs, l'Ancien Testament se composait de “la Loi et les Prophètes” (Luc 16 : 16). La Loi comprend les livres du Décalogue et les livres historiques. La Loi nous enseigne que la femme/épouse doit être soumise à son mari.

Paul le souligne dans 1 Timothée 2 : 9 à 14 faisant allusion à Adam et Eve.

Mais elle nous enseigne aussi que certaines femmes occupaient, PAR LA VOLONTE DE DIEU, des places d'autorité. Le meilleur exemple est celui de Déborah :

“Dans ce temps-là, Déborah, PROPHETESSE, femme de Lappidoth, était JUGE en Israël. Elle SIEGEAIT sous le palmier de Déborah ET LES ENFANTS D'ISRAEL MONTAIENT VERS ELLE POUR ETRE JUGES.” (Juges 4 : 4 et 5)

Nous voyons là le cas d'une femme qui exerce le double ministère de pasteur et de prophétesse. Nous notons, au passage, que cette femme était mariée, QUE CE N'EST PAS SON MARI QUI ETAIT OINT POUR LE MINISTERE, MAIS ELLE.

Notons également que cette femme, dans l'exercice de son ministère, donne des directives aux hommes qui trouvent tout naturel de les suivre (V. 6 à 9 et 14).

Dans 2 Rois 22 : 14, nous trouvons une autre PROPHETESSE nommée Hulda, femme de Schallum. Rois et sacrificateurs attendaient la Parole de Dieu de sa bouche. Pour moi, c'est ce qu'on peut appeler des femmes qui ont un ministère entrant dans la catégorie des cinq ministères.

Nous avons commis l'erreur de ne pas discerner que Paul, lorsqu'il parle d'autorité à ne pas prendre sur l'homme, parle avant tout de la position de la femme face au mari dans la vie familiale et domestique : position de soumission, empreinte d'humilité. Cela, la Loi l'enseigne vraiment ET CONCERNE TOUTE CHRETIENNE.

Mais il n'a jamais voulu exclure, pour autant, la possibilité qu'une femme exerce un ministère car la Loi, A LAQUELLE IL FAIT REFERENCE, montre que c'est possible.

h) La dernière raison pour laquelle nous croyons qu'une femme peut recevoir un des cinq ministères est la suivante : même si l'on part du principe qu'une femme ne peut pas exercer un ministère apostolique, nous devons reconnaître que L'EXISTENCE DE CAS D'EXCEPTION NOUS EST CLAIREMENT ENSEIGNEE DANS LA BIBLE (voir chapitre suivant).

Nous devrions alors, pour le moins, considérer que les exemples cités plus haut et ceux de l'Ancien Testament sont des cas d'exception et qu'il peut donc y en avoir

d'autres. Mais je crois, pour ma part, que dans les temps dans lesquels nous vivons, de plus en plus de femmes sont appelées à se lever et à exercer des ministères puissants sans être pour autant des cas d'exception :

“Dans les derniers jours, dit Dieu... Je répandrai de Mon Esprit sur toute chair, sur Mes serviteurs et sur Mes servantes...” (Actes 2 : 17 et 18)

Une grande armée !

Une des promesses concernant la fin des temps est qu'enfin va se lever une grande armée de femmes :

“Le Seigneur dit une parole, et les messagères de bonnes nouvelles sont une grande armée.” (Psaume 68 : 12)

On présentait, l'autre jour à la télévision, les préparations du défilé militaire du quatorze Juillet. La chaîne que j'écoutais insistait sur la place que les femmes ont désormais prise dans l'armée.

On montrait que l'armée Israélienne, elle, ne peut plus se passer de cette présence tellement elle est devenue nécessaire et représente un grand nombre de personnes. Plusieurs commentaires accompagnaient les images concernant l'armée française.

Parmi lesquels, j'ai retenu :

- Qu'il n'y a jamais eu autant de femmes qu'aujourd'hui dans l'armée.
- Qu'il y a plus, actuellement, de volontaires féminins que masculins.
- Que cette présence ne peut plus être considérée, vu l'ampleur qu'elle prend, comme des cas d'exception.
- Qu'il y a maintenant des femmes dans tous les corps d'armée : terre, mer, aviation, etc.
- Qu'elles commencent également à se retrouver à tous les postes.

Je crois que ce qui se passe dans le visible de l'armée de notre nation, n'est rien d'autre que ce qui se passe dans l'armée spirituelle que Dieu est en train de préparer pour le réveil qui vient.